

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 20 juin 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 juin 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

M. ARRIVE , M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : M. LUCAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_077

Approbation de la convention triennale 2023-2025-8 - Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2028

Le chantier d'insertion géré par le Centre Communal d'Action Sociale, dont l'objectif principal est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté au regard de l'emploi, s'inscrit dans les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Le chantier d'insertion propose des activités diversifiées liées à l'entretien des espaces verts, support de travail permettant une première étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle associé à des mesures d'accompagnement. Le chantier d'insertion a pour objectifs d'acquérir le « savoir-faire », le « savoir-être », d'articuler des temps d'apprentissages théoriques et des démarches individualisées.

Le statut de « salarié » crée une dynamique, qui permet au bénéficiaire de s'investir dans une construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement socio-professionnel permet de mettre en évidence et de travailler autour des obstacles à l'insertion (frein en matière de logement, de santé, d'insertion sociale, de qualification, de mobilité, d'insertion professionnelle, d'emploi) et de mettre en oeuvre des stratégies afin de lever ces freins dans le but d'élaborer un projet professionnel adapté et de sécuriser le parcours social et professionnel.

Le salarié du chantier d'insertion travaille dans une équipe de 9 personnes sous la responsabilité d'un encadrant technique et adhère aux mesures d'accompagnement. Il participe à l'entretien et à la valorisation d'espaces naturels (chemins, chasses...).

Le chantier d'insertion accueille 9 personnes dont 7 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et 2 personnes supplémentaires rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dont l'éligibilité a été réalisée par un prescripteur habilité sur la plateforme de l'IAE.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette action, des financements sont sollicités, nécessitant la signature de conventions avec les partenaires du CCAS.

Bilan 2022 :

En 2022, le chantier d'insertion a accueilli 16 personnes : 8 nouvelles entrées (dont 3 bénéficiaires du S²LO) et 8 sorties (dont 2 femmes) : 7 salariés sont sortis du chantier d'insertion :

- 2 sorties emploi
- 1 sortie entrée en formation qualifiante précédée d'un CDD
- 1 sortie demandeur d'emploi (projet de création activité en 2023)
- 1 abandon dans les 15 jours après l'entrée (restrictions utilisations des outils et machines)
- 1 sortie : souhait du salarié de ne pas reconduire le CDDI car difficulté ou restriction concernant l'utilisation des outils et des machines - problèmes santé.
- 1 sortie problèmes personnels, de santé et projet de déménagement dans une autre région.

Périodes de mise en situation professionnelle :

Six périodes de mise en situation en milieu professionnel ont été réalisées et ont concerné 4 salariés. Celles-ci ont permis pour 1 des salariés de confirmer un projet professionnel (agent entretien espaces verts), d'obtenir un CDD avant d'intégrer la formation qualifiante « jardinier du paysage ».

Formations obligatoires :

- La formation utilisation de la tronçonneuse en sécurité : 5 salariés
- La formation SST (Secouriste Sauveteur du Travail) : 5 salariés

Actions sectorielles :

Deux actions sectorielles ont été effectuées par 3 salariés :

- 1 pour le métier d'agent logistique par le biais de visites d'entreprises, de stages et de plateaux techniques.
- 1 autre salarié a découvert sur le même schéma les métiers de la métallurgie et a ainsi validé le projet professionnel de soudeur.

Autres actions de formations mises en place au cours de l'année :

- Stage de sécurité civile : 1 salarié
- Remise à niveau (LEC : Lire Ecrire Compter) dispensée par l'Infrep : 10 salariés
- Cléa (Certification de connaissances et de compétences professionnelles) : 1 réussite
- Valoriser son Image pro (VSI) : 1 salarié

- Atelier « prendre du temps pour soi » : 1 salarié

- Atelier "coaching" Image de soi : 6 salariés
- Atelier « regard sur Soi » : 9 salariés

- Valoriser son Image pro (VSI) : 1 salarié

Sorties collectives : portes ouvertes AFPA, forum de l'alternance, semaine de l'industrie, forum de l'emploi.

Accès à la culture : inscription bibliothèque de Cherbourg, atelier mise en scène de soi (Trident).

Plusieurs ateliers ont également été mis en place dans le cadre de l'apprentissage du code de la route : 12 participants à l'atelier pour l'année 2022 et 2 réussites à l'examen.

Pour 2023, le CCAS a répondu à l'appel à projet du Département de la Manche et de la DDETS.

Le coût prévisionnel du chantier d'insertion pour l'année 2023 est le suivant :

2023	Dépenses		SOLICITEES	
Fonctionnement		11 600€		
Personnel	Chef de chantier	37 004€	Département	33 000€
Salariés du chantier	Salaires	148 064€	Département :	
			Aide aux postes	42 543€
			Etat :	
			Aide aux postes	98 379€
			Modulation estimée	4 900€
			PLIE estimé à	3 000€
Personnel Ville/CCAS		31 782€	CCAS / Ville	
			Subvention directe	52 628€
Formation		6000 €		
Travaux Effectués				
Total		234 450€		234 450€

L'Etat versera une subvention d'aide aux postes, dont une partie est modulée en fonction des résultats du chantier.

Considérant l'intérêt de mener une politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté au regard de l'emploi, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les termes de la convention triennale 2023-2025-8 liant le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au Conseil départemental de la Manche pour la mise en œuvre du programme départemental pour l'insertion et l'emploi 2023-2028 et relative à la mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL